

LA JOURNÉE EUROPÉENNE

La réinstallation, ça avance, la relocalisation, ça traîne...

La Commission a présenté, mercredi, son neuvième état des lieux sur les programmes de réinstallation et de relocalisation des réfugiés dans des Etats membres et pays européens associés. "Pour ce qui est des réinstallations (principalement depuis la Turquie, le Liban et la Jordanie, Ndlr), nous sommes à plus de 50 % (soit 13 968, Ndlr) de l'objectif de 22 504 personnes fixé en juillet 2015", s'est félicité le premier vice-président de la Commission, Frans Timmermans. En revanche, pour le programme de relocalisation des réfugiés arrivés en Italie et en Grèce, "nous ne sommes toujours pas où nous devrions en être. Il y a urgence", a insisté le Néerlandais. En seize mois, les Etats membres n'ont procédé qu'à 11 966 relocalisations sur les 98 255 promises.

... la Commission montre les dents, mais ne mord pas

En cause, le manque, voire l'absence totale dans le cas de la Pologne ou de la Hongrie, de solidarité de la part de certains Etats membres. La Commission n'a pas pour autant l'intention d'ouvrir une procédure d'infraction contre les Etats qui n'appliquent pas la législation européenne. Le 1^{er} VP botte en touche, invoquant "le pragmatisme" et évitant les Etats membres "accueillants" à faire pression sur les récalcitrants. Une stratégie qui, jusqu'ici, n'a pas accouché de résultats probants. D'autant qu'il ne faut pas s'attendre à ce que la tendance soit au courage politique alors que se profilent des élections aux Pays-Bas, en France et en Allemagne. Trois pays où résonne l'écho des discours xénophobes de certains partis... S'ils devaient s'affranchir de leur devoir moral et juridique d'accorder l'asile, "l'Union et ses Etats membres perdraient leur âme", avertit Frans Timmermans. On aimerait être certain que cet argument porte encore.

Le Pen-la-fraudeuse attaque l'Olaf

Furieuse de devoir rembourser au Parlement européen les 340 000 euros indûment perçus pour des assistants parlementaires qui ne l'étaient pas (voir page 18), la présidente du Front national Marine Le Pen contre-attaque. Selon le site d'information Politico, elle poursuit devant la justice belge le secrétaire général du Parlement, Klaus Welle, le directeur de l'Office européen de lutte antifraude (Olaf, qui a mené l'enquête sur les assistants fantômes) Giovanni Kessler et sa directrice des enquêtes, Beatriz Sanz Redrado. L'objectif de la candidate à l'Elysée est d'obtenir la suspension du recouvrement alors que, tiens, tiens, le FN est financièrement en difficulté. Son avocat justifie la plainte au prétexte que le FN est victime "de persécution politique", orchestrée par l'alors président du Parlement, le social-démocrate allemand Martin Schulz. On ne rit pas, sachant que l'Olaf est un organe indépendant, que la demande de recouvrement relève d'une procédure administrative et que M^{me} Le Pen n'a pu justifier les activités parlementaires de ses "assistants".



Etienne Tshisekedi souhaitait que son fils Félix dirige le gouvernement d'union nationale, poste réservé à l'opposition.

Les négociations politiques

Une délégation de la Conférence épiscopale congolaise est à Bruxelles pour demander un appui.

Rien n'a avancé dans les négociations entre majorité présidentielle et opposition congolaises – pour préciser concrètement comment partager le pouvoir durant la transition qui s'est ouverte avec la fin du dernier mandat légal du président Joseph Kabila, le 19 décembre 2016 – depuis le départ en Europe du médiateur, la Conférence nationale des évêques du Congo (Cenco). "La mort d'Etienne Tshisekedi a arrêté tous les contacts entre les parties", a indiqué mercredi à Bruxelles le président de la Cenco, M^r Marcel Utambi, archevêque de Kisangani. Et d'ajouter cependant: "Pour nous, ce décès ne devrait pas être un obstacle à des contacts informels" bien "nécessaires" entre les parties.

C'est donc bien consciente des difficultés encore à venir que la Cenco "souhaite vivement accompagner le processus jusqu'au bout", ce que l'opposition exige mais qui suscite les "réticences de la majorité présidentielle". "Nous avons fait la plus grande partie du chemin; il ne serait pas honorable que nous nous retirions avant la fin", dit M^r Utambi.

Ce dernier ne cache pas, cependant, que les évêques ont "un problème": "Comment concilier notre mission de médiation et notre mission prophétique? La médiation nous oblige à renoncer au ministère de la parole pour ne pas être taxés de partialité. Mais, parfois, nous devons nous démarquer de la médiation, qui est une mission ponctuelle, pour garder notre mission prophétique, qui est notre mission première. Effectivement, cela nous dérange."

Les problèmes qui restent à résoudre

Les négociateurs politiques doivent encore s'entendre sur le mode de désignation du Premier ministre de la transition qui, selon l'Accord de la Saint-Sylves-

L'UDPS pose ses conditions

Congo-Kinshasa La dépouille de "Tshitshi" ne sera rapatriée que si le gouvernement d'union nationale est nommé.

Coup de tonnerre, mercredi après-midi à Kinshasa, où le secrétaire général de l'UDPS, le parti de Tshisekedi, a annoncé, selon l'agence Belga, que "les dates du rapatriement et de l'enterrement de notre héros ne seront connues que si, et seulement si, deux préalables rencontrent des solutions". Selon Jean-Marc Kabund-a-Kabund, la première est "la fixation du lieu et de la forme de l'enterrement, l'érection d'un mausolée au centre-ville de Kinshasa où sera gardé pour l'éternité le corps du père de la démocratie". La seconde est "la prise en charge de tous les frais liés aux obsèques par l'Etat à travers le gouvernement d'union nationale".

L'UDPS a dénoncé "le comportement récupérateur du régime en place face au deuil du président Etienne Tshisekedi". "Ce sont les familles biologique et politique du défunt qui coordonnent valablement toutes les cérémonies y relatives".

Contrôler les funérailles

Les autorités congolaises ont en effet tenté de contrôler les funérailles d'Etienne Tshisekedi, de peur qu'elles donnent lieu à des débordements, en pleine période de bras de fer entre majorité présidentielle et opposition pour le partage du pouvoir durant la transition (voir ci-dessous). On s'attend à ce que des centaines de milliers de personnes veuillent y assister.

Alors que la population subit une importante hausse des prix, due à la dévaluation de la monnaie locale, ainsi que des inondations meurtrières

dans la capitale, cette semaine, dues à de fortes pluies dont l'évacuation est entravée par des constructions anarchiques et par l'absence d'égouts ou leur manque d'entretien, la tension pourrait être très importante.

C'est évidemment sur cette tension que l'UDPS compte pour faire pression sur le régime afin qu'il cesse de tenter de reprendre – lors des négociations sur l'application de l'Accord de la Saint-Sylvestre partageant le pouvoir durant la transition vers des élections – ce qu'il avait cédé en signant cet Accord, le 31 décembre. Le gouvernement d'union nationale prévu par cet Accord doit être dirigé par un Premier ministre issu de l'opposition et Etienne Tshisekedi voulait ce poste pour Félix, le troisième de ses six fils, jusqu'ici chargé des Relations extérieures à l'UDPS.

Manière autoritaire

L'exigence de l'UDPS résulte des voix qui se sont élevées, à sa base, pour utiliser le rapatriement du corps comme un levier politique, mais aussi de la manière autoritaire dont le pouvoir a voulu prendre le contrôle sur l'affaire. Il a ainsi annoncé la création d'un comité pour organiser le rapatriement sous la direction du ministre de l'Intérieur et du gouverneur de Kinshasa, sans l'UDPS.

Si elle choque en Europe, l'utilisation d'une dépouille mortelle pour obtenir quelque chose est courante au Congo où les hôpitaux retiennent régulièrement – et parfois longuement – des cadavres en otage jusqu'à ce que les familles des malades décédés paient les frais médicaux. Dans les quartiers populaires, il est courant que des jeunes gens s'emparent d'un cercueil pour le promener dans le voisinage en réclamant de l'argent aux passants "pour payer l'enterrement".

Marie-France Cros

L'UDPS compte sur la pression de la foule pour faire appliquer l'Accord de la Saint-Sylvestre.

n'avancent plus

tre (qui partage le pouvoir durant la transition), doit provenir du Rassemblement d'opposition; sur la re-composition de la Commission électorale nationale indépendante (Ceni), qui a été incapable d'organiser les élections de 2016 dans les temps; celle du Conseil de l'audiovisuel, qui ne parvient pas à donner un accès équitable aux médias d'Etat; sur un chronogramme clair vers les élections exigées pour la fin 2017.

La délégation de la Cenco est à Bruxelles pour appeler les autorités belges et européennes à continuer à faire pression pour le respect de l'Accord de la Saint-Sylvestre et aider à financer les élections. Interrogée sur ce que sont devenues les sommes budgétisées par l'Etat pour les scrutins, la délégation de la Cenco indique qu'on parle "depuis 2013 à l'Assemblée nationale de nommer une commis-

sion d'enquête pour l'établir. Elle n'existe toujours pas aujourd'hui et on ignore où sont ces fonds". Seuls "30% ont vraiment été décaissés". "Selon la majorité présidentielle, l'argent aurait servi à combattre le M23" au Kivu.

Au rythme où les opérations d'inscription des électeurs ont commencé, les élections ne pourront se tenir cette année.

encore du temps", note la Cenco, qui souligne l'importance des observateurs. L'Eglise en a formé "plus de 3000" mais il en faudrait "6000".

MFC

Il faut accélérer le mouvement

Au rythme où les opérations d'inscription des électeurs ont commencé, estime la Cenco, les élections ne pourront se tenir cette année; il faut accélérer le mouvement. En outre, en raison du "manque de confiance" des Congolais envers la Ceni, celle-ci doit être aussi "redynamisée: mais il sera difficile d'en changer le président parce que cela prendra

EN BREF

494 contre 122

Les députés britanniques autorisent Theresa May à déclencher le Brexit

Ce projet de loi, soumis au Parlement après que le gouvernement y a été contraint par la Cour suprême en janvier, doit maintenant être examiné par la chambre des Lords, qui devrait aussi l'adopter.

Afghanistan

Six humanitaires assassinés

Six employés de la Croix-Rouge ont été tués en Afghanistan, dans la province instable de Jowzjan (nord) et deux autres sont portés disparus, a annoncé mercredi l'ONG.

L'identité du groupe soupçonné de les avoir tués et la nationalité des victimes n'ont pas été précisées. (AFP)

Birmanie

Des policiers condamnés après des exactions sur des Rohingyas

Trois policiers ont été condamnés à deux mois de détention pour avoir frappé des villageois musulmans rohingyas assis à terre, les mains dans le dos, dans le nord-ouest de la Birmanie, lors d'une opération de police filmée. "Ils n'avaient aucune intention de les blesser", a déclaré un officier à l'AFP sous le couvert de l'anonymat. L'armée a lancé le 10 octobre une offensive dans l'État Rakhine après des raids de groupes armés contre des postes-frontières. L'Onu dénonce une répression "généralisée et systématique" ayant abouti à un "nettoyage ethnique" et "très probablement" à des crimes contre l'humanité. (AFP)

Russie

L'opposant Navalny condamné, son avenir politique incertain

L'opposant numéro un au Kremlin, Alexeï Navalny, a été condamné mercredi à cinq ans de prison avec sursis pour détournement de fonds. M. Navalny, qui dénonce un procès monté de toutes pièces par le Kremlin pour l'éloigner de la scène politique, a annoncé qu'il ferait appel et qu'il restait déterminé à se présenter aux présidentielles de 2018. La Constitution stipule qu'un candidat ne peut être en détention et la loi électorale que tout candidat doit avoir purgé sa peine, ferme ou avec sursis. (Belga)

Terrorisme

La Belgique réclame l'extradition de Khaled K. à la Turquie

La Belgique demande à la Turquie l'extradition de Khaled K., condamné en mai 2016 pour des faits de terrorisme, a indiqué mercredi le parquet fédéral de Bruxelles. Après le prononcé de sa condamnation, le prévenu avait réussi à s'enfuir pour rejoindre la Syrie. Il a été interpellé en Turquie il y a quelques semaines. Le tribunal correctionnel l'avait condamné à sept ans de prison mais n'avait pas prononcé d'arrestation immédiate. (Belga)